

PRISE DE POSITION PRÉLIMINAIRE DE LA FÉDÉRATION DES HÔPITAUX LUXEMBOURGEOIS SUR LES DEUX PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS LE 23 MAI 2022 PAR MADAME PAULETTE LENERT, MINISTRE DE LA SANTÉ

La Fédération des hôpitaux luxembourgeois (FHL) se réjouit des deux projets de loi déposés par Paulette Lenert, ministre de la Santé, dans l'objectif de continuellement améliorer le système de santé luxembourgeois. Elle souhaite néanmoins apporter des précisions sur la nécessité de se baser sur les besoins fondés d'accès aux soins pour les patients dans le milieu extrahospitalier, et sur les définitions et contenus exacts des services extrahospitaliers proposés dans le texte. Par ailleurs, la FHL met en garde par rapport à des risques systémiques significatifs pour le secteur hospitalier qu'apporte notamment le projet de loi sur les sociétés médicales. Elle présentera des avis détaillés d'ici quelques semaines.

En tant que représentant du secteur hospitalier, la Fédération des hôpitaux luxembourgeois (FHL) soutient les réflexions et initiatives stratégiques ayant pour objectif de garantir à chaque citoyen, un meilleur accès à des soins de qualité dans le cadre d'un système luxembourgeois basé sur les principes d'universalité, d'équité et de solidarité.

La FHL soutient également le principe de la médecine ambulatoire, déjà largement pratiquée avec succès — tant en soins primaires qu'en soins spécialisés hospitaliers — depuis de nombreuses années au Luxembourg¹. Créer des sites supplémentaires gérés par les hôpitaux exclusivement et dédiés aux activités ambulatoires est un excellent moyen d'étendre l'offre de soins ambulatoires et de la rapprocher des citoyens.

Une étape future complémentaire pourrait être la prise en compte des réflexions menées autour de l'hospitalisation à domicile, avec les acteurs clés du secteur parmi lesquels la COPAS.

Un avis détaillé de la FHL à venir pour chacun des projets de loi

En ce qui concerne le projet de loi n° 8009, la FHL est convaincue qu'il est nécessaire de faciliter l'accès aux services d'imagerie médicale dans un cadre de planification nationale selon une cartographie précise, à définir en fonction des véritables besoins des patients et de leurs besoins d'accès à des soins qualitatifs, pour éviter une prolifération tous azimuts.

Pour les autres services proposés, la FHL souhaite que les définitions et contenus exacts des activités de services de dialyse, d'hospitalisation de jour non chirurgicale et de traitements oncologiques ambulatoires soient précisés. Leurs définitions actuelles restent floues et ne permettent pas une évaluation précise destinée à savoir si elles permettront de répondre aux vrais besoins d'accès aux soins. Elles ne permettent pas non plus de cerner précisément les risques éventuels de ces nouveaux services ambulatoires extrahospitaliers ni les besoins en ressources humaines nécessaires à garantir un parcours du patient qualitatif.

Ainsi, la FHL et les membres de ses différentes plateformes de travail élaborent actuellement des avis conceptuels et juridiques sur ces projets de loi en vue de les présenter au ministère de la Santé vers la fin du mois de juillet 2022.

¹ En 2010, 41,97 % des admissions hospitalières étaient déjà traitées en ambulatoire, sans séjour à l'hôpital. En 2021, ce taux est de 54,72 %, avec 85 413 admissions ambulatoires sur un total de 156 085 hospitalisations dans les hôpitaux au Luxembourg en 2021.
Source : IGSS

*Communiqué par la Fédération des hôpitaux luxembourgeois
Bertrange, le 21 juin 2022*